



COMPTE-RENDU DE LA TABLE RONDE DES AMBASSADEURS PELAGOS DU 15/10/2024

Les Ambassadeurs Pelagos, établis en 2013, sont les plaisanciers qui défendent les objectifs de l'Accord Pelagos en naviguant dans le Sanctuaire de manière responsable et en conformité avec le Code de bonne conduite Pelagos/ACCOBAMS.

Le rôle des Ambassadeurs est de promouvoir la connaissance par des actions de sensibilisation et de bonnes pratiques. Ils ne peuvent en aucun cas se substituer aux organes directeurs et décisionnels de l'Accord.

Il convient de rappeler que l'outil des Ambassadeurs Pelagos est aujourd'hui basé sur le volontariat (il suffit de remplir un formulaire en ligne) et qu'il n'est pas possible pour le Secrétariat Permanent de contrôler strictement les personnes qui s'inscrivent et les actions qu'elles mènent. À ce jour, il y a environ 500 membres inscrits, dont moins de 200 actifs.

Les Parties, à travers le Programme de travail 2024-2025, approuvé lors de la 9^{ème} Réunion des Parties à l'Accord Pelagos (Nice, 25 & 26 janvier 2024), ont exprimé leur intérêt pour la révision et l'actualisation du partenariat avec les Ambassadeurs Pelagos (Action J-30c).

Au cours du mois de mai 2024, le Secrétariat Permanent a donc rédigé et envoyé un questionnaire de satisfaction à tous les Ambassadeurs (rapport en annexe).

Par ailleurs, lors de l'événement RAMOGE-Pelagos du 15 octobre dernier, une table ronde dédiée aux Ambassadeurs Pelagos a été suivie par une trentaine de plaisanciers.

Lors de cette table ronde, les participants ont été invités à se prononcer sur trois questions. Voici un résumé des réponses obtenues, regroupées par similitude.

1) « Que peut faire l'Accord pour les Ambassadeurs ? »

- Promouvoir des actions de formation, à la fois sur les discours à tenir en tant qu'ambassadeurs et sur la connaissance des menaces et de la biodiversité du Sanctuaire ;
- Rendre le partenariat effectif en reconnaissant les ambassadeurs actifs et en légitimant ainsi leurs actions ;
- Renouveler le partenariat tous les trois ans ;
- Créer et animer le réseau d'ambassadeurs grâce à des rencontres régulières et des échanges d'informations ;
- Préparer du matériel vidéo pour présenter la figure et les actions de l'Ambassadeur Pelagos ;
- Créer un autocollant inspiré du code de bonne conduite illustrant les distances à respecter en cas de rencontre avec les cétacés, à distribuer aux ambassadeurs pour qu'ils le diffusent dans leur territoire.

2) « Que sont prêts à faire les Ambassadeurs pour l'Accord ? »

- Ils sont disponibles à suivre les formations organisées par le Secrétariat ;



- Ils aspirent à être une figure de référence en mer sur laquelle l'Accord peut compter et avoir confiance ;
- Ils sont disponibles à partager avec le Secrétariat du matériel de sensibilisation dont ils disposent ;
- Ils sont prêts à soutenir le Secrétariat dans la participation à des événements de sensibilisation, des ateliers, des activités éducatives dans les écoles, et des festivals de la mer pour promouvoir la connaissance du Sanctuaire ;
- Ils sont disponibles pour participer à la gouvernance de l'Accord en prenant part aux discussions des groupes de travail Pelagos.

3) « Comment les Ambassadeurs peuvent-ils contribuer à la collaboration Pelagos-RAMOGÉ ? »

- Pelagos pourrait servir de caisse de résonance pour diffuser la connaissance des objectifs et des actions menées par l'Accord RAMOGÉ ;
- Créer des contenus de formation sur les thématiques et activités de l'Accord RAMOGÉ (pollution, déchets marins) ;
- Organiser des formations conjointes Pelagos-RAMOGÉ pour les Ambassadeurs ;
- À long terme, l'outil pourrait devenir celui des Ambassadeurs Pelagos-RAMOGÉ ;
- Parmi les engagements pris par les ambassadeurs pourrait figurer le respect de certaines actions relatives à la pollution et à la gestion des déchets en mer.

Le compte-rendu du questionnaire de satisfaction ainsi que les propositions ci-dessus serviront de base de travail au Groupe de Travail Pelagos sur la Gouvernance, qui rédigera une mise à jour du partenariat avec les Ambassadeurs Pelagos à présenter au 17^{ème} Comité Scientifique et Technique de l'Accord (Parc National des 5 Terres, 3 & 4 juin 2025) et à la 10^{ème} Réunion des Parties Pelagos (Monaco, fin 2025).